

Agglomérations INSEE soumises à ZFE-m (Loi Climat & Résilience) - décembre 2021

Région Hauts-de-France

Évolution du statut entre septembre 2021 et décembre 2021 *

- EPCI
- Concerné
 - Non concerné

* Illies, Tétteghem-Coudekerque-Village et Warneton

Agglomérations définies par l'arrêté du 22 décembre 2021, conformément à l'article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales

de 150 000 à 249 999 habitants

- Amiens
- Dunkerque

de plus de 250 000 habitants

- Béthune
- Douai-Lens
- Lille
- Valenciennes

